

comme garantie collatérale d'une avance de \$100,058.67, ont été envoyés à Montréal, et que la banque des Marchands en a été notifiée, ce dont je vous remercie.

Vous dites que la somme que devra payer la banque des Marchands pour leur rachat est de \$104,667.98, à cause de l'intérêt sur les différentes sommes depuis la date des avances jusqu'au 17 juin.

Vous verrez cependant, en consultant votre lettre du 26 novembre dernier, que l'intérêt sur les avances avait déjà été débité par le gouvernement jusqu'au 10 novembre, et que la somme à rembourser aujourd'hui n'est que de \$103,490.44.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

B. MORTON,
Secrétaire.

T. D. Harington, S. R. G.,
Ottawa.

(No. 1,237.)

OTTAWA, 22 juin 1867.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier. Vous avez raison de dire que l'intérêt sur le prêt de \$110,000 a été porté au débit de la banque du Haut-Canada jusqu'au 10 novembre, s'élevant à \$1,777.54 ; mais il y a une différence entre l'avoir débité et l'avoir reçu de la banque. Cet intérêt n'a non-seulement pas été payé, mais jusqu'à hier la banque n'en a jamais fait la moindre mention. Dans la liquidation actuelle, l'intérêt de toute la période (y compris les \$1,777.54) a été réclamé et reçu de la banque des Marchands, et votre banque en a reçu crédit en conséquence. Je vous renvoie à ma lettre du 16 janvier dernier.

Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

T. D. HARINGTON,
S. R. G.

B. Morton, Ecr.,
Secrétaire des Syndics,
Banque du H. C., Toronto.